

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire de CASALABRIVA

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté n°2025-01 en date du 30.01.2025 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 23.01.2025

Vu la délibération n° 28/2024.3 en date du 07.11.2024 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 23.01.2025,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

| <u>Ordre</u> | <u>Nom / Prénom</u> | <u>Grade actuel</u> | <u>Date d'effet de la nomination</u> |
|--------------|---------------------|--|--------------------------------------|
| 1 | BOCOGNANI LAETITA | Adjoint administratif principal de 2 ^e classe | <u>16/02/2025</u> |

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^e classe

| <u>Ordre</u> | <u>Nom / Prénom</u> | <u>Grade actuel</u> | <u>Date d'effet de la nomination</u> |
|--------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 1 | GHISELLI ANGE MARIE | Adjoint technique | <u>21/03/2025</u> |

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Casalabriva.....

le 25.12.2025
Le Maire,

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Le Maire
V. MICHELETTI

PUBLIÉ LE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20250225-06-2025-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025